



COMPTE-RENDU SEANCE DU 23 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 23 février 2012

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2012

D'approuver le procès-verbal du 26 janvier 2012

Débat d'Orientation Budgétaire

Compte Administratif 2011 Lotissement Mont Cassin IV

D'accepter le compte administratif 2011 Lotissement Mont Cassin IV

Compte Administratif 2011 Chambre funéraire

D'accepter le compte administratif 2011 Chambre funéraire

Amortissement des immeubles de rapport

D'amortir sur une durée de 5 ans les travaux d'amélioration relatifs aux immeubles de rapport.

Les travaux d'amélioration de ces immeubles seront amortis sur une durée maximale de 5 ans (sont concernés à Guénange les appartements de la ville).

Renouvellement ligne de trésorerie

De contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, pour financer ses besoins de trésorerie pour la Ville, le renouvellement du crédit d'un montant de 500 000 Euro.

Pour faire face aux besoins ponctuels de disponibilités, il convient de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine pour un montant ramené à 500.000 Euro

Modification composition commission municipale

De nommer Monsieur LECRIVAIN Bernard en remplacement de la conseillère démissionnaire Madame SIEGWARTH Brigitte et de prendre acte de la modification opérée au sein de la commission des Affaires Sociales.

Acceptation d'indemnité d'assurance

D'accepter le remboursement de notre assurance à hauteur de 1 402,92 € en règlement des sept tables endommagées, suite aux dégâts des eaux survenus au local associatif situé rue Mozart le 2 septembre 2011.

Convention local Judo Club

De signer la convention de mise à disposition d'un local administratif au Judo Club de Guénange.

Tarifs Salles Sportives

D'émettre les titres de recettes concernant la redevance d'occupation des salles sportives et d'appliquer à compter de 2012, la tarification suivante :

1 € par adhérent et par an pour toutes les salles, tous les équipements et quelle que soit la durée d'utilisation.

Sont concernés, le Judo Club, le Hand Ball, l'Athlétisme, le Tennis, le Football Club, le Cyclo Club, la Boxe et Acadanse

Construction d'une Unité Alzheimer à Guénange Avenant n°3

D'accepter un avenant concernant la construction d'une unité Alzheimer.

- Titulaire du Marché : BLUE CONSTRUCTION

Le présent avenant a pour objet d'inclure la fourniture et la pose d'une baignoire médicalisée, la confection d'un mur de soutènement au jardin thérapeutique, d'un chemin d'accès entre la MAPA et l'unité Alzheimer, la réfection d'enrobés aux abords du chantier ainsi que la régularisation de tous les éléments de chantier en comptabilisant les plus values et les moins values de tous les lots de second œuvre.

Le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de : 1 435 387,22€ TTC (Un million quatre cent trente cinq mille trois cent quatre vingt sept euro et vingt deux cents) +6,69%

Schéma Départemental – Lecture publique

D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Général de la Moselle.

Mise à disposition salles communales

De mettre à disposition des associations hamoises et des particuliers dans le cadre de fêtes familiales, les salles communales aux mêmes conditions de prix que pour les Guénangeois. Ces conditions tarifaires sont valables jusqu'à la reconstruction d'une nouvelle salle des fêtes

Approbation compte rendu d'activités 2011 – SODEVAM

D'approuver le compte-rendu annuel d'activités de la SODEVAM pour l'année 2011 concernant l'opération Lotissement Mont Cassin V.

Motion C.P.A.M.

D'adopter la motion.

Motion adressée à Monsieur le Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle,

Le 2 février 2012 le conseil d'administration de la CPAM de Moselle a décidé d'approuver un projet de réorganisation de l'accueil délocalisé de l'assurance maladie, ce qui conduit à supprimer 27 permanences dont celle assurée au centre social Louise Michel de Guénange.

Le 4 mars 2011, par la voix de son maire, le conseil municipal de Guénange vous avait déjà interpellé, vous demandant de revenir sur votre décision de réduire les permanences à Guénange, qui pour nous, présageait déjà la suppression pure et simple de cette permanence pourtant fort utile à nos concitoyens.

L'argumentaire développé par votre conseil d'administration pour justifier la suppression de cette permanence ne nous a pas convaincu.

NON tout le monde n'a pas accès à l'internet ou n'est pas familiarisé à son utilisation, à plus forte raison les assurés sociaux les plus âgés.

NON tout le monde ne peut pas se déplacer aisément pour rejoindre une permanence dans une autre ville, en l'occurrence pour Guénange les assurés se rendront à Uckange.

OUI la CPAM doit rester un service public et accessible à toutes et à tous, notamment aux personnes âgées ou en grande précarité auxquels on doit garantir l'accès à la sécurité sociale et ne surtout pas sacrifier sur l'autel de la rentabilité.

En conclusion, après en avoir délibéré, le conseil municipal de Guénange vous demande instamment, Monsieur le Président, de saisir votre conseil d'administration et revoir votre position quant à l'abandon des permanences délocalisées dont celle de Guénange.

Subvention Intersyndicale ARCELOR MITTAL

D'autoriser le Maire à verser une subvention en soutien à hauteur de 1 000 € pour l'intersyndicale de l'usine d'ARCELOR MITTAL de Florange

à 20 voix pour et 7 abstentions

Compte Administratif 2011 Guénange – Affectation du résultat de l'exercice

D'accepter le compte administratif 2011 Guénange

à 24 voix pour 1 voix contre, 1 abstention et 1 non-vote

Partenariat sportif pour l'engagement des jeunes

De signer une convention de partenariat avec le Sporting Club (Football) et le Club de Handball.

Ce partenariat vise à faciliter la formation des encadrants des clubs et se traduit par une subvention de 1 500 € pour l'année 2012.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE